



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY



**Aux clubs membres de la LNR
Monsieur le Président**

Paris, mercredi 22 janvier 2014

Par email et courrier LRAR

OBJET : Relevé de décisions du Comité Directeur de la LNR des 14/15 janvier 2014

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le relevé des décisions du Comité Directeur de la LNR des 14 et 15 janvier 2014

Les services de la LNR restent à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez sur ce document.

Veillez croire, Monsieur le Président, en nos sincères salutations.

Emmanuel ESCHALIER
Directeur Général

PJ : Relevé de décisions du Comité Directeur de la LNR des 14 et 15 janvier 2014.

*Copie : Comité Directeur de la LNR
DNACG, Commission juridique de la LNR, Commission de discipline et des règlements de la LNR
FFR (Alain DOUCET ; Olivier KERAUDREN)*

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DES 14 ET 15 JANVIER 2014

1. Championnats de France 2013/2014

1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et du classement

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué les résultats (et classements correspondants) :

- des matches de TOP 14 de la 12^{ème} journée à la 15^{ème} journée,
- des matches de PRO D2 de la 11^{ème} journée à la 15^{ème} journée.

1.2 TOP 14 et PRO D2 – Phases finales

- **Cahiers des charges**

Le Comité Directeur a adopté les modifications apportées aux cahiers des charges des différents matches des phases finales de TOP 14 et de PRO D2 de la saison 2013/2014.

Ces cahiers des charges seront envoyés aux clubs susceptibles d'être concernés à la mi-février 2014 (à l'exception du cahier des charges de la finale de TOP 14 qui sera envoyé ultérieurement).

- **Billetterie**

Le Comité Directeur a validé :

- après échange avec la FFR, les tarifs de la billetterie de la Finale du TOP 14 de la saison 2013/2014 (tarifs calqués sur ceux de la rencontre France / Irlande du Tournoi des 6 Nations 2014),
- le contingent des clubs finalistes (9 000 + 2000 en réserve sous conditions d'engagement sur les 9 000 premières),
- la mise en vente anticipée de la billetterie au grand public pour la Finale du TOP 14 (dès le 13 février 2014 à comparer au 26 avril 2013), pour la Finale de PRO D2 (dès le 3 février 2014, à comparer au 5 avril 2013) et la commercialisation d'offres couplées des demi-finales auprès du grand public (dès la mi-février),
- le lancement auprès des agences de la consultation relative aux Hospitalités de la Finale du TOP 14 de la saison 2013/2014 et 2014/2015),
- la dématérialisation des ventes internes à la LNR pour les demi-finales et la Finale du TOP 14.

2. Droits audiovisuels

Le Comité Directeur a approuvé l'offre présentée par CANAL + à la LNR le 14 janvier 2014 laquelle porte sur la diffusion exclusive du TOP 14 pour les 5 prochaines saisons (de la saison 2014/2015 à la saison 2018/2019) en France et dans l'ensemble des territoires où le Groupe CANAL + est présent.

Le montant global des droits est de 355 millions d'euros HT et sera réparti comme suit :

- saison 2014/2015 : 70 millions d'euros,
- saison 2015/2016 : 70 millions d'euros,
- saison 2016/2017 : 71 millions d'euros,
- saison 2017/2018 : 72 millions d'euros,
- saison 2018/2019 : 72 millions d'euros.

CANAL+ poursuivra par ailleurs sa mission de commercialisation des droits du TOP 14 à l'international (dans les territoires où le Groupe CANAL+ n'est pas présent) dans le cadre d'un contrat séparé, avec un partage entre les deux parties des revenus générés, s'ajoutant aux montants indiqués ci-dessus.

3. Organisation du Comité Directeur

A la suite de la démission de René BOUSCATEL, une élection partielle au sein du Comité Directeur sera organisée lors d'une assemblée générale extraordinaire de la LNR dont la date sera communiquée ultérieurement.

Le Comité Directeur a par ailleurs donné pouvoir au bureau de la LNR afin de pourvoir à la modification de la représentation de la LNR au sein du board et des commissions de l'ERC.

4. Système d'information de la LNR

A la suite de la décision du Comité Directeur de mettre en place un groupe de travail LNR / Clubs sur l'informatisation des systèmes d'information internes à la LNR et des relations avec les clubs et de l'appel à candidatures pour le constituer qui a suivi, la composition de la commission « systèmes d'information » sera la suivante :

- > Marc CHEREQUE, coordinateur de la commission,
- > Alain TINGAUD,
- > Marcel MARTIN,
- Patrick BOUQUET, *Directeur Général du RC Toulonnais,*
- Alexandre AUBERT, *Directeur Général adjoint de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro,*
- Julie HUCHET, *Directrice administrative et financière de l'AS Bourgoin Jallieu,*

Des représentants de la FFR, de la Commission médicale de la LNR, de PROVALE, TECH XV, et de l'UCPR seront également associés aux travaux.